

TRANSMIS LE 9/10/2023  
REÇU LE 9/10/2023  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 10/10/2023  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 10/10/2023



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Service des sports/GM/AR

**DECISION N°23-264****PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE LYCEE JEAN MONNET POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS : GYMNASSE DE L'EUROPE, SALLE DE TENNIS DE TABLE, SALLE OMNISPORTS, DOJO, SALLE DE DANSE, SALLE D'ARMES, HALL B, GYMNASSE JEAN-JACQUES MATHIEU, ET STADE JEAN ROLLAND****Le Maire de la commune de Franconville-La-Garenne,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,**VU** la délibération du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,**VU** la décision n° 22-273 en date du 27 juin 2022, portant sur la révision des tarifs municipaux,**VU** le Budget Communal,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à disposition du lycée Jean Monnet, pour la pratique des activités sportives, le gymnase de l'Europe, la salle de tennis de table situés 25 avenue des Marais, la salle omnisports, le dojo, la salle de danse, la salle d'armes, le Hall B, le gymnase Jean-Jacques Mathieu situés boulevard Rhin et Danube, et le stade Jean Rolland situé rue des Pommiers Saulniers,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De conclure une convention définissant les conditions d'utilisation du gymnase de l'Europe, de la salle de tennis de table, de la salle omnisports, du dojo, de la salle de danse, de la salle d'armes, du Hall B, du gymnase Jean-Jacques Mathieu et du stade Jean Rolland avec le Lycée Jean Monnet situé rue Jean Monnet - 95130 Franconville-La-Garenne, représenté par Monsieur Philippe DUVAL, chef d'Etablissement.

**ARTICLE 2** : Que cette convention prendra effet à compter de sa notification et jusqu'au 5 juillet 2024.

**ARTICLE 3** : Le montant de la mise à disposition de la piscine municipale, **soit 11,80 euros (onze euros et quatre-vingts centimes)** de l'heure pour la location du petit bassin et **3,20 euros (trois euros et vingt centimes)** de l'heure pour une ligne d'eau dans le grand bassin, sera crédité au Budget.

**ARTICLE 4** : La recette sera créditée au compte **fonction 3251 nature 70631**.

**ARTICLE 5** : La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa

notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**ARTICLE 6** : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 7** : Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-La-Garenne, le 8 septembre 2023

Xavier Melki

Maire de Franconville-La-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



*Madame Etienne de Béthac*  
*Le 10 octobre 2023*

**Acte à classer****DEC23-264SPOR**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-09T06-32-45.00 ( MI248015148 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230908-DEC23-264SPOR-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE LYCÉE JEAN MONNET  
POUR LA MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE,  
DE L'EUROPE, SALLE DE TENNIS DE TABLE, SALLE DE TENNIS,  
DOJO, SALLE DE DANSE, SALLE D'ARMES, HALL DE GYMNASIUM,  
JEAN-JACQUES MATHIEU ET STADE JEAN ROLLAND.

Date de décision : 08/09/2023

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations  
3.3.2. données

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : DEC 23-264 SPORT.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/10/23 à 06:32

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 09/10/23 à 06:32

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 09/10/23 à 06:38

